

Louis MILLAS
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

11. AVR. 1994

29, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie
Téléphone : 30 98 01 01
Télécopie : 30 98 00 11

88 B2/22
4003

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION ET LA TRANSFORMATION DE LA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

CHEMCO FRANCE

AU CAPITAL DE 50 000 Francs

SIEGE SOCIAL : 10, avenue Maurice Berteaux

78300 POISSY

EN SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 350 000 Francs.

Inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et des Comptables Agréés de la Région Parisienne.
Membre d'une Association agréée. - Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

Louis MILLAS
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

29, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie
Téléphone : 30 98 01 01
Télécopie : 30 98 00 11

Mesdames, Messieurs,

En application des articles 69 alinea 3 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et 72 alinea 1 de la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988, modifiée par la loi du 11 février 1994, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société CHEMCO FRANCE et celui prévu sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs, en société anonyme au capital de 350 000 Francs.

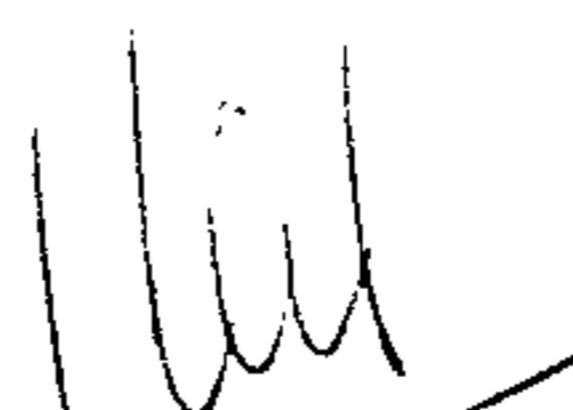
La société à responsabilité limitée CHEMCO FRANCE a approuvé les comptes des exercices clos le 30 septembre 1992 et le 30 septembre 1993, qui se sont respectivement soldés par un bénéfice de 44 296 Francs et de 269 008 Francs.

Conformément à la législation en vigueur, la valeur des biens composant l'actif social a été vérifiée. Le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaissent sur la situation arrêtée au 28 février 1994 s'élève à 489 259 Francs. Le montant des capitaux propres est ainsi supérieur au montant du capital social de 350 000 Francs, tant au 30 septembre 1993, qu'à la date du présent rapport.

Aucun avantage particulier n'est apparu au cours des contrôles effectués au titre de cette mission.

En conséquence, rien ne s'oppose à la transformation de la société CHEMCO FRANCE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs, en société anonyme au capital de 350 000 Francs.

Le 5 avril 1994


Louis MILLAS.